

Diagnosticteur immobilier

RNCP38933 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	232r
Formacode(s)	42101
Code(s) ROME	F1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/04/2024
Date d'échéance	26/04/2028

Certificateur(s)

SONELO · SIRET : 49343210800022

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ADXF2	93905426800015	Former
COMPETENCES ET METIERS	43017765900066	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diagnostiqueur immobilier intervient avant la vente, la location ou les travaux d'une propriété pour garantir la conformité aux réglementations strictes visant à assurer la sécurité des personnes et de l'environnement.

Ce métier émergent repose sur l'utilisation d'outils spécialisés pour effectuer des mesures cruciales.

Son rôle principal consiste à établir le Dossier de Diagnostic Technique (DDT) obligatoire lors de transactions immobilières. Ce dossier comprend divers diagnostics réglementaires liés aux aspects énergétiques, aux risques de plomb, à la présence d'amiante, de termites, ainsi qu'aux installations de gaz et d'électricité, en plus des mesurages requis par la loi.

En plus de ces aspects, le diagnostiqueur peut également vérifier la sécurité des installations en utilisant un équipement spécifique. Les résultats de ces mesures sont consignés dans un rapport détaillé, agrémenté de schémas et de recommandations pour les clients.

Ce métier requiert non seulement des compétences techniques pointues, mais également des interactions régulières avec divers professionnels de l'immobilier, de la construction et du bâtiment tels que des architectes, des agences immobilières, des notaires, des banques, des collectivités, ainsi qu'avec les particuliers, principaux clients de ce service.

De solides compétences relationnelles et un sens du service sont essentiels pour ce travail. De plus, une capacité rédactionnelle et une aisance à l'oral sont nécessaires pour expliquer clairement l'utilité des tests et interpréter leurs résultats.

ACTIVITÉS VISÉES

Identification des diagnostics immobilier et élaboration d'une offre technico-commerciale détaillée.

Proposition de mission et définition de l'offre commerciale résultant d'un diagnostic ou de contrôles qui ne sont pas

assujettis à des contraintes réglementaires.

Accueil d'une personne en situation de handicap en mission

Élaboration précise d'une méthode standardisée pour les missions de diagnostics.

Établissement d'un Constat de Réalisation d'Exposition au Plomb en stricte conformité avec la réglementation actuellement en vigueur.

Exécution d'une mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Élaboration d'un constat concernant la présence de termites.

Etablissement d'un état de l'installation intérieure de gaz.

Élaboration du constat de l'état de l'installation électrique.

Réalisation D'un Diagnostic De Performance Energétique (DPE).

Réalisation d'un diagnostic d'assainissement collectif et autonome.

Réalisation des tableaux de bord pour suivre son activité concernant les ressources humaines et matériels.

Réalisation et suivi d'une veille légale, réglementaire et technique du métier de diagnostiqueur immobilier.

Création de l'élaboration prévisionnelle de son activité et son suivi sur un cycle de certification personnelle complet.

Développement, diversification et différenciation de son activité commerciale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les diagnostics nécessaires en lien avec le bien défini en utilisant une fiche d'intervention, dans le but de se conformer aux exigences de diagnostics immobiliers imposées par la réglementation en vigueur et de répondre au besoin du client.

Recueillir et analyser les données techniques et réglementaires en vue de valider les missions des diagnostics immobiliers obligatoires, à l'aide de la fiche d'intervention.

Etablir une offre commerciale cohérente en fonction des spécificités techniques du bâtiment afin d'accompagner son client dans ses obligations en tant que vendeur ou propriétaire bailleur d'un bien immobilier.

Conduire un entretien de vente en exposant de manière détaillée son offre, en accompagnant celle-ci d'une argumentation commerciale dans le but de conclure la commande.

Élaborer un ordre de mission pour consigner les conditions générales de réalisation des diagnostics en contractualisant les engagements du donneur d'ordre ou de son représentant et ceux de l'opérateur de diagnostic.

Concevoir et mettre en place une proposition commerciale spécifique aux diagnostics immobiliers non obligatoires réglementairement lors de la vente ou de la location d'un bien immobilier, dans le but de sensibiliser le client aux risques sanitaires et environnementaux associés.

Maîtriser la conduite d'un entretien de vente, incluant la présentation d'une offre complémentaire assortie d'une argumentation commerciale et technique, en vue de conclure une vente.

Créer un environnement accessible et adapté aux besoins spécifiques de la personne en situation de handicap sur la mission afin qu'elle puisse y participer en adaptant les accès et le temps à la mission.

Comprendre les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en adaptant sa communication, sa gestuelle ... afin de s'assurer que le message à passer a été compris.

Surveiller de manière constante les règles réglementaires et les pratiques actuelles concernant l'intégration des personnes en situation de handicap via des flux RSS dédiés à ce domaine, dans le but de se conformer aux normes en vigueur

Élaborer et améliorer des prestations ainsi que des procédures techniques et opérationnelles uniformes pour les diagnostics, en vue de la rédaction des rapports de visite, tout en observant les réglementations propres à chaque domaine.

Prévoir et administrer le matériel et les équipements de protection nécessaires pour exécuter la mission, permettant ainsi la réalisation complète des mesures et des essais conformes aux normes d'intervention et aux réglementations en matière de prévention des risques d'intervention en établissant un plan de prévention.

Analyser les éléments à inspecter sur un site, dans le but de recueillir toutes les informations nécessaires à la rédaction des rapports de contrôle, tout en respectant les réglementations qui définissent le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des diagnostics immobiliers.

Détecter et évaluer les risques graves pour la santé et l'environnement, qui représentent un danger sérieux pour les individus, tels que le saturnisme, les situations critiques résultant de défaillances dans les installations de gaz, ou la présence d'amiante friable en suivant et en appliquant les protocoles de protection des personnes en conséquence.

Inspecter un bien immobilier pour évaluer la concentration en plomb dans les revêtements du bien, identifiant ceux qui en contiennent, décrivant leur état de conservation, et repérant, le cas échéant, les situations présentant un risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâtiment, en suivant le protocole spécifique à la réalisation d'un Constat de

Risque d'Exposition au Plomb (CREP) tel que défini dans la réglementation en vigueur

Effectuer des mesures à l'aide d'un appareil à fluorescence X pour évaluer la concentration en plomb des revêtements, en conformité avec la réglementation en vigueur relative au stockage, au transport et à l'utilisation d'un dispositif contenant une source radioactive.

Élaborer un rapport de Constat de Risque d'Exposition au Plomb conformément à la réglementation, dans le but de fournir au commanditaire une décharge de responsabilité en matière de vices cachés et d'informer le candidat acquéreur ou locataire sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Inspecter un bien immobilier, notamment les logements construits avant 1997, pour identifier la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, tout en se conformant à la réglementation actuelle en suivant les étapes spécifiques du repérage, de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits amiantés selon les critères définis afin de produire un rapport de repérage complet à remettre au propriétaire, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Effectuer le prélèvement d'un ou de plusieurs échantillons en vue d'établir une conclusion concernant la présence d'amiante, en suivant les protocoles d'intervention stipulés dans la réglementation liée à la réalisation du repérage et à la prévention des risques associés à la présence d'amiante.

Rédiger un rapport sur l'état de présence d'amiante dans le logement, conformément à la réglementation en vigueur, dans le but de fournir au commanditaire une exonération de responsabilité en matière de vices cachés et d'informer le candidat acquéreur ou locataire sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Inspecter un bâtiment pour établir si des insectes xylophages, notamment les termites, sont présents dans un logement, en respectant les normes réglementaires en appliquant une méthodologie d'inspection visuelle minutieuse de tous les éléments et structures du bâtiment, ainsi que des sondages sur les structures en bois, conformément à la réglementation en vigueur afin de produire un rapport de repérage complet à remettre au propriétaire, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Rédiger un rapport sur la situation relative à la présence de termites dans le logement, situé au sein des zones définies par les préfets comme contaminées par les termites ou susceptibles de l'être, pour le fournir au commanditaire en vue d'activer une clause d'exonération de la garantie des vices cachés liés à la présence de termites, en conformité avec la loi n°99-471 du 8 juin 1999, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005.

Conduire une évaluation des risques inhérents à l'utilisation du gaz dans des logements en inspectant le bien d'habitation, conformément à la réglementation en vigueur qui définit les critères, les méthodes et les procédures à appliquer afin d'élaborer un rapport de visite destiné au commanditaire pour documenter les conclusions de l'inspection.

Conduire des contrôles par le biais d'essais et de mesures sur les équipements fonctionnant au gaz, en respectant la réglementation en vigueur, en vue de repérer et signaler sans délai tout risque grave pour les utilisateurs en utilisant le matériel approprié.

Rédiger un rapport sur l'état de l'installation intérieure de gaz, en documentant les anomalies identifiées sur cette installation, dans le but de le remettre au commanditaire pour activer la clause d'exonération de la garantie des vices cachés, tout en informant le candidat à l'acquisition ou à la location sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Conduire l'inspection d'un bien immobilier pour repérer les défauts électriques mettant en danger la sécurité des occupants, en utilisant des contrôles visuels, des essais et des mesures en se conformant à la réglementation en vigueur qui précise les critères, les méthodes, les procédures d'exécution afin de pouvoir élaborer le rapport final.

Apprécier les dangers électriques tout au long de l'intervention, en donnant la primauté aux mesures de protection collective et individuelle conformément aux principes généraux de prévention des risques en mettant en œuvre les procédures de prévention requises pour assurer la sécurité des personnes.

Rédiger un rapport détaillant l'état de l'installation électrique, en notant les irrégularités identifiées sur cette installation, dans le but de le remettre au commanditaire pour activer la clause d'exonération de la garantie des vices cachés, tout en informant le candidat à l'acquisition ou à la location sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Evaluer la consommation d'un bâtiment en appliquant une méthodologie appropriée, saisir les données recueillies dans un logiciel pour en interpréter les résultats obtenus

Formuler des recommandations basées sur l'évaluation effectuée, en prenant en considération les aspects techniques, juridiques, économiques et environnementaux, puis les communiquer de manière claire et concise à un public non expert.

Produire un rapport de diagnostic de performance énergétique résultat concret de la prestation, en fournissant une

estimation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'une habitation, servant à informer les futurs acheteurs ou locataires sur le bien à acquérir ou louer, et remis au commanditaire.

Analyser les systèmes de traitement des eaux usées d'un bâtiment en vue de détecter d'éventuels risques pour la santé conformément à la législation sur l'eau, afin d'émettre un diagnostic sur l'installation d'assainissement pour identifier d'éventuels dysfonctionnements ou dangers pour la santé et l'environnement, et proposer des travaux de mise en conformité le cas échéant.

Elaborer un système de suivi efficace pour marquer des jalons pendant son cycle de certification personnelle afin de suivre les dates liées aux formations continues, les échéances des contrôles sur ouvrages et les dates de renouvellement de certifications personnelles telles qu'elles sont définies dans l'arrêté liés aux compétences des diagnostiqueurs immobiliers.

Concevoir un système métrologique en vue d'assurer la maîtrise de la qualité des résultats des mesures tels qu'ils sont définis dans la réglementation.

Gérer son matériel et ses équipements afin d'exercer son métier dans le respect de la réglementation à l'aide d'un tableau de gestion du matériel.

Gérer l'approvisionnement en matériel et consommable imposé par la réglementation à travers un tableau de gestion du matériel.

Développer un système de suivi de l'information technique et réglementaire par un tableau de suivi de veille afin de pouvoir anticiper l'approvisionnement en nouveau matériel qui serait imposé par la réglementation.

Concevoir un suivi de l'information réglementaire en vue de, se tenir informer sur la réglementation en vigueur concernant l'activité de diagnostiqueur (les évolutions métier), d'être informé des jurisprudences associées aux missions de DTT et de s'adapter rapidement aux évolutions réglementaires, à l'aide d'un tableau de suivi de veille.

Etablir un suivi de l'information technique et économique en vue de se tenir informer sur la réglementation en vigueur concernant l'activité de diagnostiqueur et de s'adapter rapidement aux évolutions métiers, à l'aide d'un tableau de suivi de veille

Réaliser le prévisionnel de son activité à l'aide d'un business plan afin déterminer les objectifs à atteindre permettant le respect d'un équilibre économique et social.

Intégrer dans l'élaboration prévisionnel de l'activité l'impact du coût d'un cycle de certification personnelle par domaine pour garantir le maintien dans l'emploi.

Gérer son activité avec des outils d'aide à la décision en vue du suivi des prévisions de ventes, de charges et d'investissement en garantissant une stabilité financière.

Structurer une stratégie commerciale en adéquation avec les besoins de la zone de chalandise établie dans le prévisionnel en développant une offre de service.

Développer un argumentaire adapté aux produits et/ou services afin de prospecter la clientèle et/ou de répondre à des appels d'offres (site web, élaboration d'une plaquette commerciale, emailing, démarchage des prescripteurs).

Etablir une stratégie de fidélisation auprès des prescripteurs par un suivi de la relation clientèle afin de maintenir des parts de marché.

Réaliser une veille commerciale et en faire son suivi par un benchmarking afin de se positionner efficacement sur le marché.

Blocs de compétences

RNCP38933BC01 — Identification des missions de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les diagnostics nécessaires en lien avec le bien défini en utilisant une fiche d'intervention, dans le but de se conformer aux exigences de diagnostics immobiliers imposées par la réglementation en vigueur et de répondre au besoin du client.

Recueillir et analyser les données techniques et réglementaires en vue de valider les missions des diagnostics immobiliers obligatoires, à l'aide de la fiche d'intervention.

Etablir une offre commerciale cohérente en fonction des spécificités techniques du bâtiment afin d'accompagner son client dans ses obligations en tant que vendeur ou propriétaire bailleur d'un bien immobilier.

Conduire un entretien de vente en exposant de manière détaillée son offre, en accompagnant celle-ci d'une argumentation commerciale dans le but de conclure la commande.

Elaborer un ordre de mission pour consigner les conditions générales de réalisation des diagnostics en contractualisant les engagements du donneur d'ordre ou de son représentant et ceux de l'opérateur de diagnostic.

Concevoir et mettre en place une proposition commerciale spécifique aux diagnostics immobiliers non obligatoires réglementairement lors de la vente ou de la location d'un bien immobilier, dans le but de sensibiliser le client aux risques sanitaires et environnementaux associés.

Maîtriser la conduite d'un entretien de vente, incluant la présentation d'une offre complémentaire assortie d'une argumentation commerciale et technique, en vue de conclure une vente.

Créer un environnement accessible et adapté aux besoins spécifiques de la personne en situation de handicap sur la mission afin qu'elle puisse y participer en adaptant les accès et le temps à la mission.

Comprendre les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en adaptant sa communication, sa gestuelle ... afin de s'assurer que le message à passer a été compris.

Surveiller de manière constante les règles réglementaires et les pratiques actuelles concernant l'intégration des personnes en situation de handicap via des flux RSS dédiés à ce domaine, dans le but de se conformer aux normes en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mémoire sur cas et mise en situation.

Entretien oral avec le jury.

RNCP38933BC02 — Conduite avec méthodologie d'une mission de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Élaborer et améliorer des prestations ainsi que des procédures techniques et opérationnelles uniformes pour les diagnostics, en vue de la rédaction des rapports de visite, tout en observant les réglementations propres à chaque domaine.

Prévoir et administrer le matériel et les équipements de protection nécessaires pour exécuter la mission, permettant ainsi la réalisation complète des mesures et des essais conformes aux normes d'intervention et aux réglementations en matière de prévention des risques d'intervention en établissant un plan de prévention.

Analyser les éléments à inspecter sur un site, dans le but de recueillir toutes les informations nécessaires à la rédaction des rapports de contrôle, tout en respectant les réglementations qui définissent le contenu, la méthodologie et les modalités de réalisation des diagnostics immobiliers.

Détecter et évaluer les risques graves pour la santé et l'environnement, qui représentent un danger sérieux pour les individus, tels que le saturnisme, les situations critiques résultant de défaillances dans les installations de gaz, ou la présence d'amiante friable en suivant et en appliquant les protocoles de protection des personnes en conséquence.

Inspecter un bien immobilier pour évaluer la concentration en plomb dans les revêtements du bien, identifiant ceux qui en contiennent, décrivant leur état de conservation, et repérant, le cas échéant, les situations présentant un risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâtiment, en suivant le protocole spécifique à la réalisation d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) tel que défini dans la réglementation en vigueur.

Effectuer des mesures à l'aide d'un appareil à fluorescence X pour évaluer la concentration en plomb des revêtements, en conformité avec la réglementation en vigueur relative au stockage, au transport et à l'utilisation d'un dispositif contenant une source radioactive.

Élaborer un rapport de Constat de Risque d'Exposition au Plomb conformément à la réglementation, dans le but de fournir au commanditaire une décharge de responsabilité en matière de vices cachés et d'informer le candidat acquéreur ou locataire sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Inspecter un bien immobilier, notamment les logements construits avant 1997, pour identifier la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante, tout en se conformant à la réglementation actuelle en suivant les étapes spécifiques du repérage, de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits amiantés selon les critères définis afin de produire un rapport de repérage complet à remettre au propriétaire, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Effectuer le prélèvement d'un ou de plusieurs échantillons en vue d'établir une conclusion concernant la présence d'amiante, en suivant les protocoles d'intervention stipulés dans la réglementation liée à la réalisation du repérage et à la prévention des risques associés à la présence d'amiante.

Rédiger un rapport sur l'état de présence d'amiante dans le logement, conformément à la réglementation en vigueur, dans le but de fournir au commanditaire une exonération de responsabilité en matière de vices cachés et d'informer le candidat acquéreur ou locataire sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Inspecter un bâtiment pour établir si des insectes xylophages, notamment les termites, sont présents dans un logement, en respectant les normes réglementaires en appliquant une méthodologie d'inspection visuelle minutieuse de tous les éléments et structures du bâtiment, ainsi que des sondages sur les structures en bois, conformément à la réglementation en vigueur afin de produire un rapport de repérage complet à remettre au propriétaire, conformément

aux exigences réglementaires en vigueur.

Rédiger un rapport sur la situation relative à la présence de termites dans le logement, situé au sein des zones définies par les préfets comme contaminées par les termites ou susceptibles de l'être, pour le fournir au commanditaire en vue d'activer une clause d'exonération de la garantie des vices cachés liés à la présence de termites, en conformité avec la loi n°99-471 du 8 juin 1999, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005.

Conduire une évaluation des risques inhérents à l'utilisation du gaz dans des logements en inspectant le bien d'habitation, conformément à la réglementation en vigueur qui définit les critères, les méthodes et les procédures à appliquer afin d'élaborer un rapport de visite destiné au commanditaire pour documenter les conclusions de l'inspection.

Conduire des contrôles par le biais d'essais et de mesures sur les équipements fonctionnant au gaz, en respectant la réglementation en vigueur, en vue de repérer et signaler sans délai tout risque grave pour les utilisateurs en utilisant le matériel approprié.

Rédiger un rapport sur l'état de l'installation intérieure de gaz, en documentant les anomalies identifiées sur cette installation, dans le but de le remettre au commanditaire pour activer la clause d'exonération de la garantie des vices cachés, tout en informant le candidat à l'acquisition ou à la location sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Conduire l'inspection d'un bien immobilier pour repérer les défauts électriques mettant en danger la sécurité des occupants, en utilisant des contrôles visuels, des essais et des mesures en se conformant à la réglementation en vigueur qui précise les critères, les méthodes, les procédures d'exécution afin de pouvoir élaborer le rapport final.

Apprécier les dangers électriques tout au long de l'intervention, en donnant la primauté aux mesures de protection collective et individuelle conformément aux principes généraux de prévention des risques en mettant en œuvre les procédures de prévention requises pour assurer la sécurité des personnes.

Rédiger un rapport détaillant l'état de l'installation électrique, en notant les irrégularités identifiées sur cette installation, dans le but de le remettre au commanditaire pour activer la clause d'exonération de la garantie des vices cachés, tout en informant le candidat à l'acquisition ou à la location sur les caractéristiques du bien qu'il envisage d'acheter ou de louer.

Evaluer la consommation d'un bâtiment en appliquant une méthodologie appropriée, saisir les données recueillies dans un logiciel pour en interpréter les résultats obtenus.

Formuler des recommandations basées sur l'évaluation effectuée, en prenant en considération les aspects techniques, juridiques, économiques et environnementaux, puis les communiquer de manière claire et concise à un public non expert.

Produire un rapport de diagnostic de performance énergétique résultat concret de la prestation, en fournissant une estimation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre d'une habitation, servant à informer les futurs acheteurs ou locataires sur le bien à acquérir ou louer, et remis au commanditaire. Analyser les systèmes de traitement des eaux usées d'un bâtiment en vue de détecter d'éventuels risques pour la santé conformément à la législation sur l'eau, afin d'émettre un diagnostic sur l'installation d'assainissement pour identifier d'éventuels dysfonctionnements ou dangers pour la santé et l'environnement, et proposer des travaux de mise en conformité le cas échéant.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mémoire sur cas.

Entretien oral avec le jury.

RNCP38933BC03 — Pilotage de son activité de diagnostics immobiliers

LISTE DE COMPÉTENCES

Elaborer un système de suivi efficace pour marquer des jalons pendant son cycle de certification personnelle afin de suivre les dates liées aux formations continues, les échéances des contrôles sur ouvrages et les dates de renouvellement de certifications personnelles telles qu'elles sont définies dans l'arrêté liés aux compétences des diagnostiqueurs immobiliers.

Concevoir un système métrologique en vue d'assurer la maîtrise de la qualité des résultats des mesures tels qu'ils sont définis dans la réglementation.

Gérer son matériel et ses équipements afin d'exercer son métier dans le respect de la réglementation à l'aide d'un tableau de gestion du matériel.

Gérer l'approvisionnement en matériel et consommable imposé par la réglementation à travers un tableau de gestion du matériel.

Développer un système de suivi de l'information technique et réglementaire par un tableau de suivi de veille afin de pouvoir anticiper l'approvisionnement en nouveau matériel qui serait imposé par la réglementation.

Concevoir un suivi de l'information réglementaire en vue de, se tenir informer sur la réglementation en vigueur concernant l'activité de diagnostiqueur (les évolutions métier), d'être informé des jurisprudences associées aux missions de DTT et de s'adapter rapidement aux évolutions réglementaires, à l'aide d'un tableau de suivi de veille.

Etablir un suivi de l'information technique et économique en vue de se tenir informer sur la réglementation en vigueur concernant l'activité de diagnostiqueur et de s'adapter rapidement aux évolutions métiers, à l'aide d'un tableau de suivi de veille

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mémoire sur cas.

Entretien oral avec le jury.

RNCP38933BC04 — Développement et pérennisation de son activité

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser le prévisionnel de son activité à l'aide d'un business plan afin déterminer les objectifs à atteindre permettant le respect d'un équilibre économique et social.

Intégrer dans l'élaboration prévisionnel de l'activité l'impact du coût d'un cycle de certification personnelle par domaine pour garantir le maintien dans l'emploi.

Gérer son activité avec des outils d'aide à la décision en vue du suivi des prévisions de ventes, de charges et d'investissement en garantissant une stabilité financière.

Structurer une stratégie commerciale en adéquation avec les besoins de la zone de chalandise établie dans le prévisionnel en développant une offre de service.

Développer un argumentaire adapté aux produits et/ou services afin de prospecter la clientèle et/ou de répondre à des appels d'offres (site web, élaboration d'une plaquette commerciale, emailing, démarchage des prescripteurs).

Etablir une stratégie de fidélisation auprès des prescripteurs par un suivi de la relation clientèle afin de maintenir des parts de marché.

Réaliser une veille commerciale et en faire son suivi par un benchmarking afin de se positionner efficacement sur le marché

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mémoire sur cas.

Mise en situation devant le jury.

Entretien oral avec le jury.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diagnostiqueur immobilier exerce son activité dans le secteur du Contrôle et diagnostic technique du bâtiment. Le secteur du diagnostic est composé :

- d'indépendants ;
- d'entreprises comptant plusieurs salariés, la plupart étant des très petites entreprises (TPE) de moins de 3 personnes, mais depuis 3 ans émerge des PME comptant plus de 50 salariés ;
- de réseaux d'indépendants ;
- d'entreprises réunies en réseau de franchise (dont notamment une partie des TPE) ;
- d'entreprises liées par un groupement d'intérêt économique (GIE) qui repose sur une convention de partenariat.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Diagnostiqueur technique immobilier
 - Opérateur de diagnostic immobilier
 - Technicien en diagnostic immobilier
 - Technico- commercial
- en diagnostic immobilier
- Responsable technique diagnostic du bâtiment
 - Secrétaire diagnostic immobilier

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L271-6 Du Code de la Construction et de l'Habitation
Article R271-1 Du Code de la Construction et de l'Habitation
Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de de niveau 4 (BAC) au minimum
Ou
Être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 3 (CAP) au minimum et justifier de 1 an au minimum d'expérience professionnelle
Ou
Justifier d'au moins 4 ans d'une expérience professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE
1 représentant de la certification
4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 960 €
Selon la branche	7 800 € – 7 960 €
Prise en charge	Branches concernées
7 960 €	Valeur par défaut · 212 branches
7 800 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	26/04/2024
Durée de l'enregistrement	4 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/04/2028
Date de dernière délivrance possible	26/04/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	110	0	93 %	—
2021	72	0	91 %	91 %
2020	57	0	92 %	84 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34166

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34166

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

https://www.sonelo.com/la-certification-professionnelle/?et_fb=1&PageSpeed=off

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38933/>

Où se former

Formations référencées	6
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	5 200 € – 8 310 €
Durée	245 – 315 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	1
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 01/2026 à 09/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	205
Parcours menés à terme	182
Taux d'achèvement	89 %
Période	10/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	253
Montant total engagé	1 357 645 €
Coût moyen par dossier	5 366 €
Durée moyenne	288 h
Période	09/2024 – 09/2026
France compétences	59 %
France Travail	20 %
Reste à charge titulaire	19 %
Entreprise	2 %
OPCO	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.